

SAINT-FELIX-DE-LODEZ		EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
République Française Commune de SAINT-FELIX-DE-LODEZ Département de l'Hérault Arrondissement de Lodève	L'an deux mille vingt-cinq, le dix avril, à 19 heures et 15 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Joseph RODRIGUEZ, Maire.	
Nombre de membres En exercice : 15 Qui ont pris part : 13 Vote par procuration : 1 <u>Date de la convocation</u> Le 04/04/2025 <u>Date d'affichage</u> Le 18/04/2025	<p>Présents : Mme Louisiane DELMAS ; Mme Eliette CAMUT; Mme Cristelle LENOIR ; M. Anthony JEANJEAN ; Mme Karen MARCON ; Mme Sophie SOUYRIS ; M. Samuel OLIVIER ; M. Antonio GODOY ; M. Stéphane VAN LERBERGHE ; M. Romain DESRICHARD ; Mme Marie-Pierre VERNET ; Mme Maghnia MENGUS</p> <p>Absents : M. Éric PEROLAT</p> <p>Absents excusés : M. Gilles GROS (Procuration à Joseph RODRIGUEZ)</p>	
N° 2025-22 Objet : Vote des tarifs Communaux <u>ACTES</u>	<p>Comme chaque année, le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur les tarifs des différents services communaux. Une fiche récapitulative est fournie aux élus et sera jointe à la délibération.</p> <p style="text-align: center;">LE CONSEIL MUNICIPAL</p> <p>Où l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré,</p> <ul style="list-style-type: none"> - DECIDE à l'unanimité des membres présents de ne pas augmenter les tarifs communaux. - DECIDE d'appliquer les tarifs présents sur la fiche récapitulative jointe à la délibération. <p style="text-align: right;">Fait et délibéré à SAINT-FELIX-DE-LODEZ, le 10 avril 2025.</p> <p>Le secrétaire de séance Louisiane DELMAS</p> <p style="text-align: right;">Le Maire, Joseph RODRIGUEZ</p> <p style="text-align: right;">   </p> <p>Le Maire, - certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité, - informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr</p>	

COMMUNE DE SAINT-FELIX-DE-LODEZ

BUDGET GENERAL et CCAS

NATURE DES TAUX ET DES TARIFS	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
TAUX							
1 - taxe d'habitation résidences secondaires	8.62%	8.62%	0.00%	0.00%	8.62%	8.62%	9.51%
2- taxe foncière sur les propriétés bâties	13.07%	13.07%	34.52%	34.52%	34.52%	34.52%	34.52%
3 - taxe foncière sur les propriétés non bâties	65.00%	65.00%	65.00%	65.00%	65.00%	65.00%	65.00%
4- cotisation foncière des entreprises	CCC	CCC	CCC	CCC	CCC	CCC	CCC
5- taxe sur les ordures ménagères	CCC	CCC	CCC	CCC	CCC	CCC	CCC
6- taxe d'aménagement	5%	5%	5%	5%	5%	5%	5%
TARIFS							
7- photocopie mairie N/B	0.15 €	0.15 €	0.15 €	0.15 €	0.15 €	0.15 €	0.15 €
Couleur	0.30 €	0.30 €	0.30 €	0.30 €	0.30 €	0.30 €	0.30 €
8- concession cimetière :							
- concession perpétuelle 1 tombe	1 650 €	1 650 €	1 650 €	1 650 €	SUPPRIME	SUPPRIME	SUPPRIME
- concession perpétuelle double tombe	3 300 €	3 300 €	3 300 €	3 300 €	SUPPRIME	SUPPRIME	SUPPRIME
-concession cinquantenaire simple = 2 places	550 €	550 €	550 €	550 €	1 575 €	1 575 €	1 575 €
-concession cinquantenaire double= 3 à 6 places	1 100 €	1 100 €	1 100 €	1 100 €	2 100 €	2 100 €	2 100 €
-Caveau 2 places					1 720 €	1 720 €	1 720 €
-Caveau 3 places					1 720 €	1 720 €	1 720 €
-Caveau 6 places					2 580 €	2 580 €	2 580 €
- concession case columbarium cinquantenaires (2 places)	850 €	850 €	850 €	850 €	850 €	850 €	850 €
- taxe pour la dispersion des cendres au sein du jardin du souvenir	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €
9- location matériel (12 chaises par table) :							
- 0 à 2 tables					15€ + 15€ de livraison		
- 3 à 5 tables					30€ + 30€ de livraison		
- 6 et plus					60€ + 60€ de livraison		
10- Location-salle Robert ARNIHAC (caution 510 €)							
Tarif unique					200 €		
11- Location - salle du CIGALOU (caution 510€)							
Tarif normal					100 €		
Location "anniversaire" jusqu' à 20 ans inclus					50 €		
12- Redevance d'occupation du domaine public							
Montant forfaitaire					20 €		
13- Renouvellement de badge							
Montant forfaitaire					5 €		
14- Renouvellement de clé							
Montant forfaitaire					50 €		